

BUDGET PRINCIPAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2020

NOTE DE SYNTHESE

Le Compte Administratif 2020 de la Communauté de Communes présente un solde global de clôture excédentaire de 1 380 479,09 euros (y compris restes à réaliser) issu des balances suivantes :

Section de Fonctionnement :

Recettes : 28 262 580,65

Dépenses : 26 910 916,18

Solde antérieur : 1 002 718,48

Solde global : 2 354 382,95

Section d'Investissement :

Recettes : 6 297 251,67

Dépenses : 6 311 190,87

Solde antérieur : - 109 070,50

Solde global : - 123 009,70

Total :

Solde de clôture avant restes à réaliser : 2 231 373,25

Solde des restes à réaliser : - 850 894,16

Solde de clôture après restes à réaliser : 1 380 479,09

I. Un autofinancement qui résiste aux conséquences de la crise sanitaire

La gestion de la crise sanitaire, et ses conséquences économiques et sociales, ont fortement perturbé l'exécution du budget de l'année 2020. Les pertes de recettes, en particulier celles issues de l'exécution des services, ainsi que l'achat massif des masques de protection contre le coronavirus pour l'ensemble de la population du territoire, auront nécessité la mise en œuvre d'une gestion particulièrement rigoureuse afin de contenir la section de fonctionnement et maintenir le niveau de l'autofinancement. C'est précisément grâce à un pilotage resserré des crédits en cours d'année que la section de fonctionnement a été maîtrisée, avec une hausse des dépenses de fonctionnement de 0,4% malgré l'achat massif des masques anti-covid.

La clôture de l'année budgétaire 2020 permet de constater l'atteinte de ce résultat avec le maintien d'un autofinancement à plus de 2 millions d'euros, sans augmentation de la pression fiscale.

L'évolution des Recettes Réelles de Fonctionnement en 2020 :

Les Recettes Réelles de Fonctionnement augmentent de 0,7% entre 2019 et 2020 sur la base des évolutions suivantes :

- La progression du produit des impôts locaux de 1,8% assise sur l'évolution des bases et sans augmentation des taux de fiscalité ; rappelons en outre que le dégrèvement des 2/3 de la CFE accordé aux entreprises du secteur touristique par délibération du 28 juillet 2020 dans le cadre du soutien aux entreprises impactées par la crise économique sera prélevé des recettes fiscales de la communauté de communes en 2021,

Communauté de Communes du Pays de Lunel

152, chemin des merles - CS 90229 – 34 403 LUNEL Cedex

- La très forte réduction des recettes de tarification publique liée à la non ouverture de certains services en raison des deux périodes de confinement (ALSH, déchetteries), ainsi que l'annulation de certaines animations (Ambrussum),
- La diminution tendancielle des recettes issues des reventes de matières collectées dans le cadre de la gestion des déchets ménagers et assimilés,
- Le remboursement par la commune de Lunel de la gestion des Accueils de Loisirs Périscolaires à compter de septembre 2020,
- La stabilité de la Dotation Globale de Fonctionnement,
- La réduction des attributions de compensation négatives en raison du retour à un transfert de charges sur 12 mois (au lieu de 16 mois en 2019) de la compétence « ALSH / mercredis sans écoles » pour certaines communes.

L'évolution des Dépenses Réelles de Fonctionnement en 2020 :

Les Dépenses Réelles de Fonctionnement augmentent de 0,4% entre 2019 et 2020 sur la base des évolutions suivantes :

- L'augmentation des charges en lien avec le transfert de la gestion des Accueils de Loisirs Périscolaires par la commune de Lunel à compter de septembre 2020,
- La progression des charges de personnel consécutive à la création de certains postes (renfort du réseau de la médiathèque, effet report recrutement informatique), ainsi que la mise en œuvre de la réforme PPCR et l'évolution des carrières de rémunération,
- La diminution du coût de traitement des déchets liée à la réduction du coût de l'incinération sur une année pleine,
- L'augmentation des dépenses relative à l'achat massif des masques anti-covid pour l'ensemble de la population du territoire au printemps 2020,
- La progression de la participation du budget principal au financement du budget annexe du pôle oenotouristique pour compenser la suppression de la subvention précédemment versée à l'EPIC Viavino,
- La resserrement des crédits de certains services impactés par la crise sanitaire dans le but de financer l'achat des masques mentionnés précédemment,
- L'augmentation importante des contributions apportées à la compétence Gemapi à travers les établissements gestionnaires (EPTB Vidourle et Symbo),
- La diminution des intérêts de la dette compte tenu du non recours à l'emprunt pour le financement des investissements 2020.

L'évolution des soldes d'autofinancement en 2020 :

Conformément aux objectifs présentés dans le cadre du DOB, le niveau d'autofinancement se maintient à un niveau supérieur à 2 M€ :

En milliers d'euros	CA 2019	CA 2020	Var
Recettes Réelles de Fonctionnement	28 012	28 206	+ 0,7%
Dépenses Réelles de Fonctionnement	25 569	25 666	+ 0,4%
Autofinancement Brut	2 443	2 540	+ 3,4%
Amortissement dette	250	260	+ 4,0%
Autofinancement Net	2 193	2 280	+ 4,0%

A 45 €/hab en 2020, l'autofinancement reste supérieur à la moyenne de la catégorie (35 €/hab).

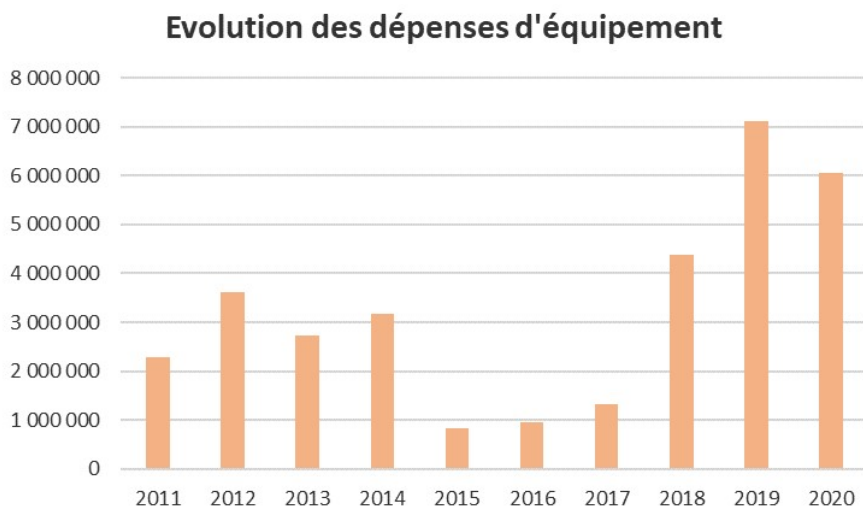
Communauté de Communes du Pays de Lunel

152, chemin des merles - CS 90229 – 34 403 LUNEL Cedex

II. Un volume d'investissement toujours conséquent à plus de 6 M€

La Communauté de Communes aura investi pour 6,1 M€ en 2020, soit un des niveaux d'investissement les plus élevés de ces dernières années.

Globalement, le graphisme suivant montre comment le retour à un niveau d'autofinancement correct a permis de retrouver un volume d'investissement conséquent :



Plus précisément, l'investissement de la CCPL en 2020 aura essentiellement porté sur les domaines d'intervention suivants :

- **L'environnement et la gestion des déchets** à travers l'achèvement des travaux de réhabilitation des déchetteries de Lunel et Marsillargues, le démarrage du nouveau chantier de la voie verte entre Lunel et Marsillargues, ainsi que le financement des opérations d'investissement des établissements publics de bassin dans le cadre de la compétence Gemapi,
- **Les équipements structurants** à travers la poursuite des travaux relatifs au Pôle d'Echange Multimodal de la gare de Lunel,
- **Le développement économique** à travers l'achèvement des opérations de fouilles sur la zone d'activité du Dardaillon, la requalification de plusieurs voiries dégradées situées dans les zones d'activité, ainsi que le soutien apporté aux entreprises du territoire à travers la participation aux fonds régionaux de lutte contre les défaillances d'entreprises durant la crise sanitaire,
- **La politique patrimoniale et culturelle** à travers les travaux de restauration et de consolidation du pont Ambroix, la restauration et la protection des vestiges découverts au cours des fouilles archéologiques sur le site d'Ambrussum et le renforcement des moyens consacrés à la médiathèque.

L'ensemble de ces projets a été réalisé sans recours à l'emprunt, entraînant ainsi une réduction du niveau d'endettement de la communauté de communes :

